

# actions 2008

ADES du Rhône

71 quai Jules Courmont, 69002 Lyon - [info@adesr.asso.fr](mailto:info@adesr.asso.fr) - Tél. 04 72 41 66 01 - Fax. 04 72 41 66 02

## Prévention du tabagisme et des phénomènes d'addictions

*Contact : Madiana Barnoux*

### *PARTENAIRES DU PROGRAMME*

*Réseau régional d'éducation pour la santé (FRAES),  
Éducation nationale (rectorat de Lyon), DDEC de Lyon, le  
réseau des Missions locales, CDHS, CIRDD, la Ligue  
contre le cancer, ANPAA 69, IRAT, MSA, le Conseil  
général du Rhône*

### *FINANCEURS*

*GRSP, MILDT*

# contexte

---

En 2007, l'ADES du Rhône a souhaité continuer un programme départemental de prévention primaire du tabagisme des jeunes qui s'appuie sur une double approche : la prévention des conduites à risques et des phénomènes d'addictions et la réflexion sur les déterminants spécifiques à la consommation du tabac par les jeunes.

Après une période de 5 ans de construction de savoir-faire et de compétences avec le réseau régional (dispositif emploi jeune tabac de l'Inpes) et dans la continuité des actions et de la dynamique initiées, l'ADES se propose de maintenir et de développer une offre de prévention primaire du tabagisme complémentaire de celles des autres intervenants du département (CDHS, CNMR, Droits des non-fumeurs, Ligue contre le cancer, réseau des centres de soins spécialisés au toxicomanes, CCAA ...).

## **La lutte contre le tabagisme des jeunes, un enjeu de prévention pour l'ADES du Rhône**

Première cause de mortalité évitable en France, le tabac est une substance psycho active dont la consommation entraîne une dépendance très forte. Les données épidémiologiques concernant le tabac sont extrêmement préoccupantes (60 000 morts par an sont dues au tabagisme) et montrent une augmentation du tabagisme des femmes et des jeunes en France. Un fumeur régulier sur deux ayant commencé à fumer à l'adolescence mourra d'une cause associée au tabac, la moitié avant 69 ans. Les risques du tabagisme passif pour les non-fumeurs sont également bien établis (5 à 6 000 morts). Au vu des tendances passées et actuelles de consommation, le nombre de morts liés au tabac risque d'être multiplié par deux à l'horizon 2025.

La lutte contre le tabac, dont notamment la prévention, s'est intensifiée en 2003 avec le Plan Cancer (2003-2007), et s'est renforcée en 2004 avec le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool (2004-2008). Il s'agit d'empêcher ou de retarder la première cigarette, d'inciter et d'aider les fumeurs à arrêter de fumer et de protéger les non-fumeurs, notamment par l'accompagnement à l'application de la nouvelle réglementation.

A cette fin, l'ADES 69 favorise la recherche de méthodologies efficaces et les partenariats avec d'autres acteurs de prévention du département et de la région, depuis l'année 2002. Le programme s'étend à tout le département du Rhône. Les spécificités de chaque territoire sont prises en compte.

Les ADES de Rhône-Alpes et la FRAES/CRIPS constituent depuis 2002 un réseau de prévention du tabagisme en direction des jeunes, constitués de professionnels spécialisés (chargés de projet Tabac). Ce travail en réseau favorise l'échange des pratiques, des compétences et des ressources présentes sur la région. Il s'illustre par plusieurs et dont l'un des principaux, coordonné par l'ADES du Rhône, a été la réalisation d'un outil pédagogique pour aider les professionnels qui le souhaitent à mettre en place des actions de prévention du tabagisme en direction des jeunes : **la TABABOX**.

Parmi les nombreuses actions et partenariats développés depuis 2005, certains ont été à poursuivre ou à renouveler, d'autres nous ont permis de définir de nouvelles orientations pour le programme de prévention du tabagisme :

### **1. Contexte particulier justifiant la promotion des outils de prévention du tabagisme**

Le tabagisme, qui constitue une priorité de santé publique, a récemment fait l'objet d'un décret définissant les restrictions du tabagisme dans les lieux publics. Ce dispositif réglementaire ne permet pas à lui seul de construire une stratégie de prévention suffisante et nécessite la mise en place d'actions d'éducation pour la santé permettant d'accompagner les structures, les différents milieux de vie et de travail dans une démarche qui associe interdit du tabac et promotion de conduites favorables à la santé. Ces démarches passent par une appropriation des ressources mises à disposition par les acteurs de terrain.

Or, les acteurs intervenant auprès des publics (enfants, jeunes) ne sont pas tous en familiarité avec les concepts, les pratiques et surtout les outils pédagogiques de l'éducation pour la santé. Ces professionnels constituent pourtant des relais possibles et sont en demande de sensibilisation et de découverte de la prévention du tabagisme. Un état des lieux conduit par la FRAES révèle que 80% des interrogés sont intéressés par des temps d'échange et de découverte des outils et des actions en prévention du tabagisme.

Les comités de l'éducation pour la santé, en tant que pôles ressources, s'inscrivent dans des démarches d'appui aux acteurs qui disposent généralement de peu d'occasion de mutualiser et d'échanger sur leurs pratiques et les outils utilisés

## **2. Contexte particulier justifiant la promotion de l'arrêt du tabagisme des jeunes**

*Le décret du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif a considérablement modifié les différents milieux de vie des jeunes et notamment dans les établissements scolaires. Ce décret a également entraîné au sein des différents comités une demande croissante de la part des équipes encadrant les jeunes. Ces professionnels sont le plus souvent en demande de mise en place d'un programme d'aide à la décision d'arrêt du tabac au sein de leur structure. Ils sont également en attente de réponses plus diverses voire d'aides concrètes autour de l'application du décret qui remet en cause les modes d'organisation habituels.*

*Le réseau d'éducation pour la santé Rhône-Alpes a mis en place depuis quelques années des échanges de pratiques autour de l'aide à la décision d'arrêt du tabac des jeunes qui ont permis à chaque comité de formaliser un programme dont les objectifs et le contenu sont identiques d'un département à l'autre mais pouvant prendre des formes variables (nombre, durée et fréquence des séances).*

# objectifs de l'action

---

## **Objectif général**

Contribuer à prévenir le tabagisme et les phénomènes d'addiction des jeunes à travers la mobilisation des acteurs de santé, de l'éducation, des institutions et des structures d'insertion professionnelle, par des formations et des propositions d'actions et d'outils innovants.

## **Objectifs opérationnels**

### **1 - Soutenir les professionnels dans la prévention du tabagisme et des addictions**

Favoriser le développement, par les professionnels travaillant auprès des jeunes, de démarches pertinentes en prévention du tabagisme à travers l'échange d'expériences éducatives et la mutualisation des savoir-faire

### **2 - Favoriser l'application du décret dans les structures et promouvoir l'arrêt du tabagisme des jeunes**

Impulser une dynamique autour de l'arrêt du tabac dans les établissements scolaires et les Missions Locales ; accompagner les équipes éducatives dans la mise en place du décret et accompagner cette dynamique par des actions d'aide à la décision d'arrêt du tabac chez les jeunes.

# contenu de l'action

---

## **1 - Soutenir les professionnels dans la prévention du tabagisme et des addictions**

1.1. Dynamiser un comité de pilotage départemental pour coordonner le programme de prévention du tabagisme en direction des jeunes.

1.2. Former les professionnels aux méthodes d'intervention en prévention du tabagisme

1.3. Faciliter la découverte et les échanges autour des outils d'intervention en prévention du tabagisme et des addictions et améliorer la connaissance des ressources et des informations à disposition des acteurs  
- Diffuser une documentation et des outils sur le tabac et les addictions.

- Promouvoir et diffuser la nouvelle édition de la Tababox.
- Proposer une rencontre autour des outils Tabac addictions, en milieu semi-rural.

## **2 - Favoriser l'application du décret dans les structures et promouvoir l'arrêt du tabagisme des jeunes**

2.1. Favoriser l'inscription de la communauté éducative dans la mise en place du décret et dans la dynamique engagée autour de l'aide à la décision d'arrêt du tabac des jeunes

- Proposer un accompagnement méthodologique aux établissements.
- Suivre l'action d'établissements souhaitant travailler autour du tabagisme et de l'aide à l'arrêt.

2.2. Soutenir les jeunes dans leur démarche et leur réflexion d'arrêt du tabac en renforçant leurs motivations et en les accompagnant vers la période de sevrage  
Réaliser au moins un module d'aide à l'arrêt.

2.3. Poursuivre la réflexion engagée par le réseau Education Santé Rhône-Alpes autour des échanges de pratiques et des demandes émergentes et autour d'un projet commun de prévention des phénomènes d'addiction.